

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

POUR TOUS



Ouverture du compte par chaque personne dès son entrée dans la vie active et jusqu'à la retraite (depuis le 01/01/2015)

UTILISATION



Mobilisation du CPF à l'initiative de chaque personne

FINANCEMENT



500 € chaque année, plafonnés à 5000 €
OU
800 € par an plafonnés à 8000 € pour les moins qualifiés

FORMATIONS



*Formations conduisant à une certification (diplôme, titre, Certificat de Qualification Professionnelle)
*Accompagnement VAE
*Bilan de compétences
*Préparation du permis de conduire

ACCES



Accès via l'application mobile ou le site web

moncompteformation.gouv.fr